

M. LE MINISTRE, VOUS ÊTES UN "IRRESPONSABLE"¹

À l'heure où les banques alimentaires fleurissent sur nos campus, signe flagrant de l'immense précarité étudiante, le gouvernement décide de saigner à blanc les étudiant-es étranger-es.

En 2019, sous la présidence de M. Macron, la bien mal nommée loi "Bienvenue en France" donnait la possibilité aux universités de multiplier par 16 les frais d'inscription des étudiant-es extra-communautaires (hors Union européenne) : 2 900€ au lieu de 170 en licence et 3 900€ au lieu de 250 en master.

La CGT, avec l'intersyndicale de l'ESR, avait bataillé contre cette loi.

Fort heureusement, la quasi-totalité des universités l'a depuis contournée car nos établissements, sous couvert "d'autonomie" budgétaire, peuvent décider d'exonérer les étudiant-es concerné-es (ainsi ils et elles paient la même chose que les étudiant-es français-es et européen-nés).

En mai 2026, le ministre a fait brutalement passer un décret limitant ces exonérations : jusqu'ici le quota d'exonérations se calculait sur l'ensemble des étudiant-es ; le nouveau décret limite les exonérations à 20% du nombre d'étudiant-es extra-communautaires. La CGT, avec l'ensemble des syndicats de l'ESR (sauf la CFE-CGC !), a dénoncé cette mesure

et a construit une mobilisation toujours en cours aujourd'hui.

Il faut bien voir que la grande majorité des étudiant-es étranger-es sur nos campus ne sont pas des enfants de riches familles chinoises, saoudiennes ou néo-zélandaises, mais viennent des anciennes colonies françaises ; et que ce sont de loin les populations étudiantes les plus précaires.

Si la motivation de ce décret peut paraître, dans un premier temps, relever uniquement d'une idéologie de préférence nationale – cette mesure figurait dans le programme du RN ! – il est clair qu'elle procède, au fond, d'une orientation économique : il s'agit d'ouvrir une brèche dans l'éducation gratuite (ou presque), qui constitue une obligation constitutionnelle, pour généraliser ensuite ces hausses, comme le préconisent des idéologues néolibéraux depuis des décennies et un récent rapport d'inspections générales.

Opération de sélection sociale, ce projet est un moyen de déployer une

vision clientéliste de l'enseignement et de développer des prêts étudiants qui feront engranger des intérêts aux amis banquiers de M. Macron et placeront une épée de Damoclès appelée "chantage à la dette" au-dessus de futur-es diplômé-es transformé-es en travailleurs et travailleuses asservi-es et dociles.

L'apport financier aux budgets des établissements serait d'ailleurs minime et le coût prohibitif serait assurément dissuasif, alors même que les étudiant-es étranger-es contribuent au développement scientifique de la France et payent la TVA comme tout le monde. Mais pour les idéologues néolibéraux du macronisme, la qualité ne se mesurerait qu'au prix d'achat.



La CGT s'oppose fermement à toute hausse des frais d'inscription, que ce soit de façon discriminatoire ou généralisée.

Elle dénonce cette attaque intolérable contre les principes fondamentaux du service public d'enseignement supérieur, gratuit, laïque et émancipateur, ouvert à tous et toutes sans distinction d'origine, dont la France devrait s'enorgueillir au lieu de vouloir le privatiser et le détruire, en singeant les dérives des systèmes anglo-saxons.



¹ CHAPOUTOT, Johann.

Les irresponsables : qui a porté Hitler au pouvoir ?
Paris : Gallimard, 2025